

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon – la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 mars 2023

N° 2023-11	Contrat de collaboration avec l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
------------	--

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars 2023 à 10 heures, les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de la Métropole à Lyon, sous la présidence de Madame GROSPERRIN Anne, Présidente.

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR A
ANGELETTI	Lucien	X			
ARTIGNY	Bertrand	X			
BADOUARD	Benjamin	X			
BOFFET	Laurence	X			
CHAMBON	Pierre			X	
COIN	Gisèle	X			
CROIZIER	Laurence	X			
GROSPERRIN	Anne	X			
GROULT	Florestan			X	
MARION	Richard			X	
MILLET	Pierre-Alain			X	
NOVAK	Floyd	X			
PESENTI	Maeva	X			
PLICHON	Isabelle	X			
PROST	Emilie			X	
REVEYRAND	Anne	X			
SIBEUD	Nicole		X		Laurence CROIZIER
VALLET	Cyrille	X			

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 15
Date de convocation du Conseil : 10 mars 2023
Secrétaire élu : Benjamin BADOUARD

1. Contexte

Accusé de réception en préfecture
069-913866331-20230316-D2023-11-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0312 du 14 décembre 2020, a approuvé le choix de ne pas renouveler la délégation de service public de l'exploitation du service public métropolitain d'eau potable au 1er janvier 2023 et a fait le choix d'une gestion en régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière au 1er janvier 2023. La phase de préfiguration d'Eau du Grand Lyon - la Régie qui en a découlé s'est achevée le 31 décembre 2022 et est suivie depuis par une phase de mise en route opérationnelle.

Eau du Grand Lyon - la Régie souhaite retracer, documenter et analyser ce processus de reprise en régie (de la décision politique initiale jusqu'aux premiers mois de fonctionnement du nouvel opérateur public).

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de recherche partenarial entre Eau du Grand Lyon - la Régie, et l'Unité de Recherche ETTIS de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement présenté dans cette délibération.

2. Objectifs du contrat de collaboration

Il apparaît nécessaire de restituer les principales étapes politiques, stratégiques, techniques et opérationnelles de la reprise en régie du service public de l'eau potable ainsi que ses principales difficultés. Trois objectifs sous-tendent ce travail :

- capitaliser la démarche dans une optique d'accompagnement de futurs projets analogues ;
- favoriser une réflexivité organisationnelle pour identifier les leviers, les verrous et les marges de manœuvre de tels processus ;
- faciliter une communication socio-politique et technique en direction des différentes parties prenantes de la régie.

L'objet de ce projet de recherche vise à analyser le processus spatio-temporel et humain, les conditions sociotechniques et politiques, et les mécanismes ayant non seulement présidé au changement de mode de gestion du service public de l'eau potable de la Métropole de Lyon, mais également structuré la création de la nouvelle régie sous sa forme actuelle. Précisément, il s'agit d'interroger la trajectoire d'émergence, de construction et de consolidation du nouvel opérateur public et du service associé, sous l'angle d'une réorganisation profonde du sens du service et de l'action affectant autant la structure sociale de l'entreprise (culture professionnelle, valeurs, hiérarchie, division du travail, normes, règles et statuts, etc.) et son rapport au système AEP (objectifs politiques et gestionnaires, dispositifs techniques, relations au sein du système AEP : environnement « naturel », autorité organisatrice, usagers, ancien opérateur, services publics périphériques, etc.) que les métiers et les activités des agents (identité, missions, tâches, outils, etc.).

Concrètement, le processus de changement sera analysé en tenant compte de quatre périodes spécifiques :

- « L'histoire du service public de l'eau potable » de la Métropole de Lyon permettra d'apprécier son processus d'ancrage territorial, sa matérialisation et le poids joué par l'ancien délégataire dans cette structuration. Elle clarifiera ainsi le contexte à partir duquel le processus de reprise en régie a été engagé.

- service aboutissant en
069-913866331-20230316-D2023-11-DE
Date de dépôt : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023
- « La décision politique du passage en régie » interrogera les ferments et la montée en puissance d'une remise en cause de la délégation de service public de l'eau potable. Il s'agira plus précisément d'analyser les visions et les logiques politiques des défenseurs de la délégation de service au privé et des promoteurs de la gestion publique, mais également les facteurs et la dynamique d'inversion des positions politiques dans le choix du mode de gestion, ainsi que les objectifs adressés à l'équipe de préfiguration et publicisés auprès de l'ensemble des parties prenantes.
 - « La fabrique du nouvel opérateur » s'attachera à examiner l'ensemble des étapes parcourues et des tâches réalisées pour créer un nouvel opérateur fonctionnel à partir de janvier 2023. Nous nous concentrerons notamment sur l'identité et le sens du service public et de ses métiers, au travers certes des dispositifs gestionnaires créés à l'occasion de la nouvelle régie, mais également du travail d'enrôlement des agents présents sur le service public de l'eau potable, que ce soit à Veolia ou à la Direction de l'eau de la Métropole, et de la constitution d'une nouvelle culture professionnelle.
 - « La mise en œuvre du nouvel opérateur » portera plus spécifiquement sur les premiers mois de fonctionnement d'Eau publique du Grand Lyon, en tant que période de rodage, d'ajustement et de stabilisation nécessaire au fonctionnement « optimal » de la nouvelle structure. Cette étape favorisera par ailleurs l'expression d'un regard réflexif des différents acteurs sur l'ensemble du processus, compte tenu de leur nouveau contexte d'exercice professionnel.

3. Une analyse monographique s'appuyant sur une enquête de terrain

Ce souhait de documentation, d'analyse et de capitalisation est nécessaire à réaliser avant que ne s'érode la mémoire des principaux protagonistes du projet.

Ce travail implique d'initier un partenariat de recherche en sciences sociales, afin de bénéficier d'une analyse monographique distanciée. Plusieurs catégories d'acteurs (panel d'environ 30 personnes) seront concernées et invitées s'exprimer dans le cadre de ce travail, dont notamment : les élus métropolitains, l'équipe de préfiguration, les agents de la Métropole qui ont contribué au projet, la direction générale de la Métropole, les agents d'Eau du Grand Lyon - la Régie, l'équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les représentants syndicaux. Cette campagne d'entretiens sera complétée par l'analyse de la littérature grise territoriale.

4. Comité de pilotage

Un comité de pilotage sera mis en place afin de discuter des résultats intermédiaires. Il se réunira tous les 3 mois. Un rapport final sera remis à l'issue du travail d'analyse. Il sera complété par des valorisations en direction d'un public académique et technique, via des communications en colloque et des articles scientifiques.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Accusé de réception en préfecture
069-913866331-20230316-D2023-11-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023

CONSIDERANT l'intérêt de retracer, documenter et analyser ce processus de reprise en régie de la décision politique initiale jusqu'aux premiers mois de fonctionnement du nouvel opérateur public,

DELIBERE,

Article 1. Autorise le Directeur d'Eau du Grand Lyon – la Régie à signer le contrat de collaboration avec l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement annexé à la présente délibération

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales,*

La présidente du Conseil d'Administration,

Le secrétaire de séance



Anne GROSERRIN



Benjamin BADOUARD

Acte rendu exécutoire après

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon figurant sur le présent document
- mise en ligne sur le site eaudugrandlyon.com

Accusé de réception en préfecture
069-913866331-20230316-D2023-11-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023